

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 16 Mars 2018

Présents : Guy FABRE – Vincent GRIVOT – Michel DUCREUX – Colette CHANNELLIERE – Christine PISANI
Yannick MONFRAY – Olivier BURNICHON – Raphaël SUEUR – Franck ANDRE – Anne-Marie CREPET
Nathalie PEGON – Alain BISSAY – Romain COQUARD – Fabienne MATHELIN

Absents excusés : Robert MISSIRE – Catherine BERNARD – Isabelle NOTIN – Karine DUMAS

Procuration : Robert MISSIRE à Guy FABRE
Isabelle NOTIN à Romain COQUARD
Karine DUMAS à Alain BISSAY
Catherine BERNARD à Vincent GRIVOT

En préambule, M. le Maire informe l'assemblée de la démission pour raisons personnelles de Mme Laëtitia Verne de son poste de conseillère municipale.

Réuni en session ordinaire, le conseil municipal, sous la présidence de M. FABRE, a :

- par vote à bulletin secret, et par 17 voix pour et 1 contre, décidé d'acquérir aux consorts Chambost, pour un montant de 135 000 €, l'immeuble situé 118 rue du 11 Novembre dans l'optique d'aménager, à terme, dans ce bâtiment, une maison de santé pluridisciplinaire,
- décidé la clôture de l'opération « lotissement La Luminière », toutes les dépenses et recettes étant à ce jour réalisées,
- après consultation, par 17 voix pour et une abstention, décidé de renouveler les contrats d'entretien des différents espaces verts respectivement aux entreprises Gaétan Coquard et PJA,
- émis à l'unanimité un avis favorable à la convention de prestations de service à passer avec Roannais Agglomération pour l'instruction, à compter du 1^{er} juillet 2018, des actes d'urbanisme liés à l'Autorisation des Droits du Sol en remplacement du service ADS du SIEL qui cesse cette activité,
- autorisé M. le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le litige qui l'oppose aux consorts Mathelin pour un problème d'écoulement des eaux pluviales en aval du lotissement Arc-en-Ciel et mandaté le cabinet d'avocats Petit pour représenter la commune,
- approuvé la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe sur lequel sera nommé un agent en remplacement du secrétaire de mairie,
- retenu l'entreprise l'Etoile pour la fourniture et le tir du feu d'artifice traditionnellement prévu le samedi de la fête patronale annuelle,
- approuvé à l'unanimité le budget général 2018 qui s'équilibre à hauteur de 1 154 300 € en section de fonctionnement et à 1 013 398 € pour l'investissement, les principaux projets inscrits à cette section concernant la création d'un terrain multisports, la réfection des réseaux humides et de la voirie sur partie de la rue des Ecoles et la rue des Jardins, l'acquisition d'un véhicule en remplacement du C15 actuel et l'acquisition de l'immeuble Chambost,
- approuvé à l'unanimité le budget Assainissement 2018, équilibré à 125 400 € pour la section d'exploitation et à 228 024 € en investissement, qui prévoit la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur partie rue des Ecoles et rue des Jardins en parallèle avec les travaux de réfection de la voirie.

Le conseil municipal s'est retiré après avoir entendu le rapport des Adjoints sur les affaires courantes.